

**Fédération CGT Commerce Distribution
Services**
Case 425
263 rue de Paris
93514 Montreuil cedex

Villeneuve d'Ascq, le 28 juillet 2016

Lettre recommandée avec accusé réception n°1A11122285978

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance du tract de la CGT intitulé « *Bienvenue à Burnout Paradise* » que vous avez diffusé au cours du mois de juillet 2016 au sein de notre entreprise.

Nous avons été surpris du message véhiculé qui laisserait sous-entendre que Nocibe serait une « destination danger » et qu'il y aurait matière à en tirer un « constat alarmant ».

Pour étayer cette présentation qui dépasse la simple polémique et contestation syndicale, vous faites tout d'abord référence à l'augmentation du nombre de départs depuis 2013.

Toutefois, lorsqu'on examine attentivement les chiffres mentionnés (par exemple, 103 licenciements en 2015 contre 95 en 2013), vous omettez de préciser que sur la même période, l'effectif de la société a progressé de plus de 30%.

Par conséquent, une étude sincère sur le nombre de départs et leurs causes depuis 3 ans démontre l'inverse des assertions contenues dans votre tract syndical : en définitive, le pourcentage de départs contraints a diminué et nullement progressé.

Les mêmes conclusions peuvent être prises concernant le nombre total de départs, les ruptures conventionnelles et les arrêts maladie.

En second lieu, le taux de turn over dans la société est comparable au niveau constaté dans la branche d'activité et s'explique par la nature même de notre métier. C'est bien la spécificité de notre secteur d'activité, et aucunement une situation de mal-être, qui explique les mouvements de personnel.

En parallèle, la direction, loin d'être inerte ainsi que vous le prétendez, a pris note des conclusions du rapport ISAST du 11 décembre 2015 et n'a pas manqué de mettre en place un groupe de travail portant sur la prévention des risques psycho sociaux.

La direction a également a proposé en juin 2016 un plan d'action et de pilotage, lequel a été présenté au groupe du travail en présence du médecin du travail et deux agents de la CARSAT, dont un spécialisé dans les risques psychosociaux.

En outre et contrairement à ce que vous avancez, la société a toujours veillé avec attention aux conditions de travail de ses salariés, en mettant à leur disposition les outils et moyens nécessaires pour qu'ils atteignent leurs objectifs.

En conséquence, nous ne pouvons que regretter les propos anxigènes développés dans votre tract à la veille des congés estivaux.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Hélène WECXSTEEN
Directrice des Ressources Humaines

